

Rapport d'implémentation

CPC faisant le rapport : Philippines

Date : mars 2010

Section 1 A. *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de sa dernière session.*

Résolution 09/01 *Sur les suites à donner à l'évaluation des performances* Les principes de gestion des pêches des Philippines s'efforcent de garantir que toutes les activités de pêche conduite par les navires battant leur pavillon respectent toutes les mesures de conservation et de gestion adoptée par la Commission et qui sont destinées à garantir l'exploitation durable des stocks et la conservation de la biodiversité. De sept, les Philippines sont membres de la Coral Triangle Initiative qui a été créée pour s'assurer de la conservation des organismes vivants dans ses eaux.

Résolution 09/2 *Concernant la mise en place d'une limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes* Les Philippines ont eu une relativement petite flotte de deux navires de pêche en activité qui opère dans l'océan Indien, conformément à ses principes de captures soutenables.

Résolution 09/03 *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI* Les Philippines n'ont observé aucune activité de pêche INN dans la zone de compétence de la CTOI.

Résolution 09/04 *Programme régional d'observateurs* Les Philippines participent pleinement au Programme régional d'observateurs de la CTOI. Les Philippines ont également préparé leur propre corps d'observateurs dans le cadre de la commission des pêches du Pacifique occidental et central, qui peuvent également servir dans le cadre d'autres ORGP-thons avec les accréditation adéquates.

Résolution 09/05 *Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI* Une étude a été conduite sur cette question par le Bureau of Fisheries and Aquatic Resources (BFAR) et nous avons conclu qu'aucune entreprise de pêche autorisée à pêcher dans la zone de compétence de la CTOI n'utilise ce type d'engin.

Résolution 09/06 *Concernant les tortues marines* Il a été rappelé par le BFAR aux navires de pêche de la flotte des Philippines la nécessité de réduire les captures accessoires de tortues marines. Les eaux des Philippines abritent cinq des sept espèces de tortues marines existant dans le monde : il est donc dans l'intérêt des Philippines de préserver ces espèces.

Section 1 B. *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes et qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent.*

Le 1^{er} août 2008, la DA-FAR a publié la FISHERIES ADMINISTRATIVE ORDER NO. 226:Series of 2008 , intitulée « Réglementation de la taille des mailles des sennes tournantes à thons et du commerce des petits thons », qui s'applique à toutes les captures de thons, quel que soit l'engin utilisé.

Section 2. Afin d'aider le Secrétariat à préparer des rapports plus détaillés pour le Comité d'application, les CPC sont invitées à compléter le formulaire ci-dessous et à l'envoyer avec la Section 1 de ce document.

S'applique à :	Objet (Numéro résolution)	Informations à fournir par chaque CPC
Contrôles par l'État de pavillon	Navires autorisés (07/02)	Nombre de navires dans le Registre des navires autorisés : 73
	Navires en activité (07/04)	Nombre de navires en activité durant l'année précédente : 7
		Liste des navires en activité fournie au Secrétariat : Oui
		Nombre d'inspections de navires battant son pavillon : en mer au port 6
		Nombre de navires ayant reçu des fiches de pêches : 7 • Types de fiches de pêche : Papier <input type="checkbox"/> Électronique <input type="checkbox"/>
		Nombre de navires marqués: 7
		Nombre de navires dont les engins de pêche sont marqués: 7
	Système de surveillance des navires (06/03)	Nombre de navires autorisés équipés d'un émetteur-récepteur/transpondeur SNN : 7
	Transbordement (08/02)	Nombre de navires transporteurs autorisés :
		Nombre d'autorisations délivrées pour des transbordements : en mer 24 au port 2
		Rapport sur les quantités des poissons, par espèces, transbordées en mer soumis au Secrétariat : Oui
		Liste des navires ayant transbordé soumise au Secrétariat : Oui
		Évaluation des rapports des observateurs fournie au Secrétariat : Non

S'applique à :	Objet (Numéro résolution)	Informations à fournir par chaque CPC
	Actions contre des navires sous pavillon (06/01; 09/03)	Nombre de cas contre lesquels des actions ont été entreprises pour atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI : 0 <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas signalés au Secrétariat: 0
	Données scientifiques (08/01)	Des informations sur les navires en activité ont été fournies au Secrétariat concernant : les captures nominales Non les prises et effort Non les tailles Non
	Document statistique pour le thon obèse - l'État pavillon (01/06 ; 03/03)	Nombre de documents d'exportation de thon obèse validés : 29
		Nombre d'institutions autorisées à valider des documents statistiques sur le thon obèse : 1
		Nombre de personnes autorisées à valider des documents statistiques sur le thon obèse : 3
		Nombre de documents d'exportation de thon obèse validés reçus des États importateurs : 29
	Document statistique pour le thon obèse - l'État de marché (01/06; 03/03)	Quantités de thon obèse importées 0kg
		Nombre de documents statistiques sur le thon obèse valides reçus : 0
		Nombre de documents statistiques sur le thon obèse non valides reçus : 0
		Nombre de copies de documents statistiques sur le thon obèse échangé avec l'État de pavillon du navire exportateur : 0
	Captures accidentelles et interactions avec des autres espèces (05/05 ; 08/03)	Des informations ont été fournies au Secrétariat et au Comité scientifique sur: <ul style="list-style-type: none"> • captures accidentelles des requins Oui • les interactions avec les oiseaux marins N/A
		Des informations ont été fournies au Secrétariat et au Comité scientifique sur les mesures de réductions des captures accidentelles en place pour:

S'applique à :	Objet (Numéro résolution)	Informations à fournir par chaque CPC
		<p>Les oiseaux marins N/A Les requins N/A</p> <p>Des informations ont été fournies au Secrétariat et au Comité scientifique sur les recherches entreprises pour réduire les impacts des activités de pêche sur:</p> <p>Les oiseaux marins Non Les requins Non</p>
Contrôle de l'État de port	Programme d'inspection au port (05/03)	<p>Nombre de navires étrangers faisant escale dans ses ports : 0</p> <p>Nombre de navires étrangers inspectés : 0</p> <p>Nombre de cas où de navires étrangers convaincus d'avoir porté atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas signalés à l'État pavillons: 0 • Nombre de cas signalés au Secrétariat: 0
Contrôle de l'État riverain	Navires étrangers auxquels des licences ont été délivrées. (07/04)	<p>Nombre de navires étrangers auxquels une licence a été attribuée : 0</p> <p>Nombre de navires étrangers auxquels une licence a été refusée : 0</p> <p>Les informations sur les navires étrangers autorisés ont été fournies au Secrétariat : Non</p>
Responsabilités de toutes les CPC	Contrôle des nationaux (07/01)	<p>Nombre de cas identifiés de personnes morales ou physiques s'étant livré à des activités qui portent atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas où des actions ont été prises 0 • Nombre de cas signalés au Secrétariat 0